



AU-DELÀ DES DÉCHETS



Recycle NB



RAPPORT ANNUEL | 2021



Installations de recyclage de
Peinture Laurentide Re/Sources, Richibucto, N.-B.
Photo : Denis Duquette



TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre.....	5
Vision, mission, orientations	5
Message du président.....	6
Défis et possibilités.....	7
Programme d'intendance des pneus.....	8
Programme d'écologisation de la peinture.....	10
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	12
Programme d'intendance des déchets électroniques	14
Éducation et sensibilisation du public	16
Gouvernance de la Commission.....	17
Composition et structure	17
Un nouveau président.....	17
Membres de la Commission et mandats	18
Réunions de la Commission.....	18
Présence aux réunions	18
Comité de direction.....	19
Comité des finances de l'audit.....	19
Comités consultatifs de l'industrie.....	20
Programme d'intendance des pneus.....	20
Programme d'écologisation de peinture.....	20
Programme de récupération de l'huile et du glycol	21
Programme d'intendance des déchets électroniques.....	21
Rapport des auditeurs indépendants.....	22
État de la situation financière	25
État des résultats.....	26
État de l'évolution des actifs nets.....	27
État des flux de trésorerie	28
Notes afférentes aux états financiers.....	29
Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus.....	36
Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile.....	36
Tableau 3 - Programme d'écologisation de peinture.....	37
Tableau 4 - Programme d'intendance des déchets électroniques	37
Glossaire.....	38

2021

**Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir**



1 512 950 PNEUS RECUEILLIS



321 021 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIE



3 345 918 LITRES D'HUILE RECUEILLIE



**1 026 TONNES MÉTRIQUES DE DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES RECUEILLIS**

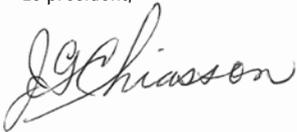
LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres de la Commission et du personnel, j'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel de Recycle NB pour l'année civile 2021. Le rapport vous est remis conformément à l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (2008-54) adopté sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Le président,



Gildard Chiasson
Recycle NB

RECYCLE NB EN UN COUP D'ŒIL

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées de façon à assurer un environnement propre et sain.

AU-DELÀ DES DÉCHETS

Recycle NB est un organisme provincial unique qui collabore avec des partenaires de l'industrie pour faciliter le recyclage de leurs produits. Nous cherchons à réduire les déchets et les sous-produits toxiques et à faire en sorte que les matières utiles soient réutilisées. Notre objectif est un environnement sain et durable pour vous, vos enfants et vos petits-enfants. Ensemble avec nos partenaires et chaque citoyen du Nouveau-Brunswick qui recycle, nous allons au-delà des déchets.

NOS AVANCÉES EN 2021

En 2021, Recycle NB a franchi une étape importante. En octobre dernier, le gouvernement du Nouveau-Brunswick modifiait le *Règlement sur les matières désignées* pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, afin d'inclure les emballages et produits de papier à titre de matières désignées. Cet amendement fait du Nouveau-Brunswick un chef de file au Canada atlantique en matière de gestion des déchets. Nous sommes en effet la première province de la région à approuver un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour ces produits.

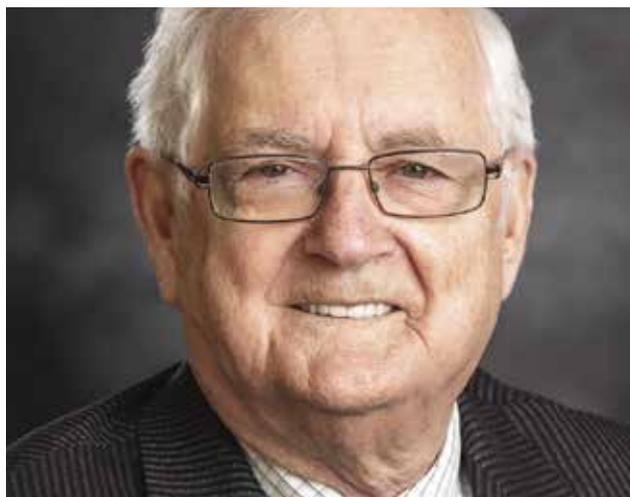
L'approbation du programme de recyclage des emballages et des produits de papier a été le résultat d'une longue démarche qui a débuté en 2015. La démarche comprenait l'examen d'autres programmes du genre à travers le pays, un dialogue avec les représentants de l'industrie, les experts en politiques, ainsi que des consultations auprès du public. Le programme de recyclage des emballages et des produits de papier constituera le quatrième programme REP de la province (avec ceux de la peinture, de l'huile et du glycol, et des produits électroniques). Ce nouveau programme est en fait le plus grand des quatre. Il a le potentiel de détourner des milliers de tonnes de papier, de métal, de plastique et de verre des sites d'enfouissement, ce qui aura une incidence positive importante sur l'environnement.

À titre de président de la Commission, je suis enchanté d'avoir été présent alors que la Commission franchissait un tournant vraiment important en matière de gestion des déchets au Nouveau-Brunswick. Pour progresser, il faut mettre de l'effort et de la détermination. L'atteinte de ces étapes constitue la voie à suivre alors que nous prenons des mesures pour lutter contre les changements climatiques.

Incidence positive au Nouveau-Brunswick

En plus du programme de recyclage des emballages et des produits de papier, nous poursuivons notre collaboration avec nos partenaires de l'industrie afin d'atteindre les objectifs de réacheminement des déchets de peinture, d'huile et de glycol, de produits électroniques et de pneus usagés. Vous trouverez à la page 4 du présent rapport un compte-rendu qui démontre que nous avons réussi à détourner des milliers de tonnes de déchets de nos sites d'enfouissement. Fait à noter toutefois, notre succès est directement attribuable à l'action des Néo-Brunswickois - soit ceux et celles d'entre vous qui prenez le temps de recycler ces produits et d'autres matières désignées.

À titre de président de la Commission de Recycle NB, je tiens à remercier les membres suivants qui ont complété leur mandat en 2021 : Erica Barnett, Tom McCauley et Alain Guitard. Je souhaite également la bienvenue à nos nouveaux membres : Jacqueline Carrier, Shane Steeves, Richard Gaudet et Christelle Léger. Merci à tous et à toutes pour vos contributions expertes et votre dévouement. Enfin, je tiens aussi à souligner le travail acharné du personnel dévoué de Recycle NB et je les remercie de leur appui et de leur collaboration. Ensemble, nous progressons par nos efforts pour aller au-delà des déchets.



A handwritten signature in black ink that reads "G. Chiasson".

Gildard Chiasson, Président, Recycle NB

« Je suis très fier d'avoir fait partie d'un organisme tellement dynamique. Malheureusement, mon mandat tire à sa fin, mais je sais que je laisse Recycle NB en de très bonnes mains. »

DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Aller de l'avant avec les emballages et produits de papier

En 2021, le secteur de la gestion des déchets du Nouveau-Brunswick franchissait une étape importante. En octobre, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick approuvait une modification à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'ajouter les emballages et produits de papier à titre de matières désignées. Cette catégorie de matières désignées devient ainsi le quatrième programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick, après ceux de la peinture, de l'huile et du glycol, et des produits électroniques.

La REP est un principe selon lequel les entreprises qui mettent des produits sur le marché (qu'il s'agisse de vendeurs, fabricants ou distributeurs), sont responsables de leur gestion en fin de vie. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a épousé ce concept comme démarche principale en matière de gestion des déchets solides et s'est donné le pouvoir de réglementation afin de continuer à ajouter des programmes de responsabilité élargie des producteurs à sa liste

de matières désignées. Cela signifie qu'à l'avenir, l'on pourrait inclure les batteries, les produits pharmaceutiques et objets pointus ou tranchants, et les contenants de boissons.

Une fois en vigueur en 2023, le programme d'écologisation des emballages et produits de papier deviendra le plus grand des programmes de responsabilité élargie des producteurs de la province. Des études ont démontré que cette catégorie de produits constituait environ 65 % des déchets que l'on retrouve dans nos sites d'enfouissement, et la gestion de ces produits en fin de vie pourrait représenter une économie de plus de 16 millions de dollars pour les municipalités. Un bon nombre de communautés recyclent déjà certains emballages (comme le carton, les conserves et certains plastiques) et le papier; toutefois, avec l'ajout du programme d'écologisation des emballages et des produits de papier l'on pourrait rajouter beaucoup plus de matières à cette liste, dont les pellicules de plastique et le papier d'emballage.



Il y a encore beaucoup à faire d'ici là. Le règlement prescrit que les propriétaires de marques doivent s'immatriculer auprès de Recycle NB et choisir un éco-organisme pour les représenter relativement aux obligations qui leur sont imposées. Ils doivent ensuite élaborer un plan d'écologisation qui s'applique à la collecte, au transport, à l'entreposage, à la réutilisation et au recyclage des emballages et produits de papier dans la province. Une fois ces étapes franchies, le programme entrera en vigueur, ce qui devrait prendre place en 2023.

Accueillir de nouvelles possibilités de croissance pour l'avenir

Dans le cadre de ses activités de surveillance des programmes de responsabilité élargie des producteurs, Recycle NB a la responsabilité d'approuver les plans de gestion, de surveiller l'exploitation des programmes, d'aider l'industrie à s'acquitter de ses obligations en vertu du règlement, et de veiller à ce que les programmes répondent aux besoins des Néo-Brunswickois. RNB a aussi la responsabilité de l'éducation et de la sensibilisation du public.

Recycle NB est voué à croître avec l'ajout de nouvelles matières désignées au fil des mois et des années à venir. Le défi pour nous est de nous assurer d'être prêts. Dans le cadre de cette préparation, nous surveillons les activités des programmes de responsabilité élargie des producteurs dans les autres provinces, recherchons les meilleures pratiques de gestion des programmes

nationaux et internationaux, et œuvrons avec nos partenaires et intervenants afin d'évaluer l'incidence positive de tels programmes au Nouveau-Brunswick. Nous sommes donc parés à répondre aux défis par nos efforts pour aller au-delà des déchets.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Par l'entremise du programme d'intendance des pneus, Recycle NB fournit aux détaillants de pneus du Nouveau-Brunswick un système leur permettant de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement s'applique à quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Dans le cadre du programme, les pneus usés recueillis au Nouveau-Brunswick sont traités à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC), sise à Minto. La TRACC transforme 98 % des pneus en de nouveaux produits de caoutchouc tel que du paillis ou des tapis pour le bétail.

Faits saillants du programme

En 2021, la TRACC s'est concentrée sur le renouvellement de ses opérations et l'amélioration des processus, renfermant l'ensemble des opérations de déchetage à

l'intérieur, ce qui non seulement les protège des éléments, mais contribue aussi à améliorer l'efficacité. L'entreprise a investi dans un nouveau système de pesée et une machine à fabriquer des coussinets pour vaches, ce qui a permis d'augmenter la production par plus de 30 %. La TRACC a aussi mis en œuvre un nouveau système de gestion interne pour le recyclage des pneus et a construit une enceinte de stockage des pneus munie d'un nouveau clôturage et d'un système de sécurité.

La transition et le changement sont deux éléments constants pour la TRACC, et l'équipe continue de relever les défis haut la main. L'entreprise est fière de contribuer à appuyer les efforts de recyclage du Nouveau-Brunswick et continue de rechercher et de développer de nouveaux concepts visant à élargir les gammes de produits.

Ventes de pneus en 2021

Le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est autosuffisant. Les consommateurs paient un droit de recyclage à l'achat de pneus neufs et de même pour les pneus usagés d'une voiture importée au Nouveau-Brunswick. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage



des pneus hors d'usage. Le Nouveau-Brunswick compte environ 700 détaillants de pneus.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager - EPP) : 1,383,113 EPP en 2021 (1 334 389 EPPs en 2020)

Cueillette des pneus en 2021

Recycle NB surveille de près la collecte de pneus pour s'assurer d'un taux de récupération de 100 %.

Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager - EPP) : 1 512 950 EPP en 2021 (1 185 521 EPP en 2020)

***Taux de récupération des pneus : 109,4 % (88,8 % en 2020)**

ANNÉE	2017	2018	2019	2020	2021
Pneus vendus*	1 434 000	1 487 366	1 353 788	1 334 389	1 383 113
Pneus recueillis*	1 078 000	1 221 754	1 248 461	1 185 521	1 512 950
Taux de récupération	75,1 %	82,1 %	92,2 %	88,8 %	109,4 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

*Le taux de récupération des pneus dépassant 100 % est attribuable à plusieurs facteurs. L'un de ces facteurs est possiblement le résultat d'une augmentation du volume d'acquisitions immobilières, créant un surplus de pneus entreposés et donc une augmentation de la demande de collecte de ces pneus entreposés. Un autre facteur possible est la hausse du prix de la ferraille qui a doublé, ce qui a incité les parcs à ferraille à liquider leurs accumulations de véhicules.

Système de traitement des pneus Assurance de la qualité

En vertu du système de redevances établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus récupérés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence de vérification des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Recycle NB s'assure que la qualité des services du programme est d'un niveau qui répond aux besoins de la population et des détaillants du Nouveau-Brunswick. En 2021, nous avons effectué 7 vérifications de détaillants choisis au hasard. Parmi ceux-ci, 5 étaient conformes. Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces pour échanger des pratiques exemplaires grâce à son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).



Des pneus usagés sont recyclés en de nouveaux produits à la TRACC sise à Minto, N.-B.
Photos : Denis Duquette

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement confie à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de la peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick. On a attribué à Recycle NB la tâche d'effectuer la surveillance du programme pour le compte des Néo-Brunswickois.

En juin 2008, Recycle NB a accepté l'association Product Care comme mandataire des propriétaires de marques de peinture inscrits au programme. Product Care Association a élaboré le programme d'écologisation de peinture au nom de l'industrie de la peinture en conformité avec le *Règlement sur les matières désignées*

du Nouveau-Brunswick. Maintenant connu sous le nom de Product Care Recycling, l'organisme offre des solutions de réacheminement des déchets à ses propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick depuis 2009.

Réalisations

La peinture recueillie grâce aux divers programmes du Canada atlantique est expédiée aux installations de Laurentide Re-sources Atlantic Inc. sises à Richibucto pour le traitement initial. On ouvre les contenants et on les trie selon la couleur et le type de peinture, et l'on déverse la peinture dans de grands contenants pour l'expédition. La peinture résiduelle sert à fabriquer la peinture de marque Boomerang, par Laurentide, et cette peinture est vendue dans un nombre de points de vente.



En 2021, les installations de Richibucto ont reçu un total de 2 796 grandes boîtes de peinture résiduelle du Nouveau-Brunswick (sans compter la peinture en aérosol) pour traitement. Les peintures en aérosol sont acheminées aux installations de GFL Environmental, à Sussex, pour y être traitées.



Installations de Laurentide Re/Sources à Richibucto, N.-B. Photos : Denis Duquette

Ventes de peinture

En 2021, les propriétaires de marques ont signalé avoir vendu environ 5 341 222 de litres de produits de peinture désignés par le programme. En comparaison, les ventes pour la période correspondante de 2020 ont été de 5 410 127 de litres, ce qui représente une baisse de 1,3 % par rapport à 2021.

ESTIMATION DU VOLUME VENDU (EN LITRES)

2021	5 341 222
2020	5 410 127
2019	4 660 038
2018	4 533 254
2017	4 799 118

Collecte de peinture

Au 31 décembre 2021, le Nouveau-Brunswick disposait de 62 points de collecte acceptant les restes de peinture, leurs contenants, les teintures, vernis et aérosols pour le recyclage. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de services régionaux et des centres de remboursement (bouteilles consignées).

En 2021, 321 021 litres de produits de peinture ont été recueillis, comparativement à 322 021 litres en 2020. Le tableau qui suit résume le volume de peinture résiduelle traitée pour l'année et les méthodes d'élimination :

Pourcentage de peinture résiduelle par méthode d'élimination, 2021

MÉTHODE	VOLUME (EN LITRES)	POURCENTAGE
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	1 055	0,4 %
Recyclage	216 761	74,8 %
Récupération d'énergie	9 455	3,3 %
Enfouissement	62 525	21,6 %
Total	289 797*	100 %**

* Le volume total comprend les produits de peinture traités durant l'année.

** Les chiffres ayant été arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre exactement à 100 %.

Collecte des contenants de métal et de plastique

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclée durant l'année.

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (EN TONNES)

Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	Total (en tonnes)
2021	67,4	5,5	28,8	101,7
2020	53,3	4,7	12,8	70,8
2019	45,2	4,8	18,8	68,8
2018	62,7	4,3	16,1	83,1
2017	67,5	4,7	19,5	91,7



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

Le gouvernement provincial a mis en place un programme de recyclage pour l'huile et le glycol usagés le 24 octobre 2012. Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être recyclées au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB a autorisé la Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA) à agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. UOMA Atlantique a soumis un plan d'écologisation en novembre 2013 et le programme a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau plan approuvé couvre la période 2018-2022.

VENTES ET COLLECTES

Ventes d'huile

UOMA Atlantique a rapporté qu'en 2021 un total de 15 600 096 de litres d'huile a été vendu au Nouveau-Brunswick.

Collecte d'huile

Il existe 198 points de collecte pour l'huile et le glycol dans la province. En 2021, 10 795 266 de litres d'huile usagée pouvaient être récupérés. Environ 55 % (ou 5,878,023 litres) de l'huile usagée récupérable au Nouveau-Brunswick a été brûlée dans de petites fournaies à l'huile approuvées, et 3 345 918 de litres d'huile usagée ont été recueillis dans le cadre du programme d'écologisation et

acheminés dans des installations de recyclage. Cela représente un taux de récupération total de 85,4 % en 2021, ce qui dépasse le taux de récupération visé pour le programme qui est de 75 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (EN LITRES)*
2021	3 345 918
2020	2 651 177
2019	3 057 400
2018	3 612 077
2017	3 728 890

Ventes et collecte de filtres à huile

En 2021, le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick était de 1 322 895 d'unités ou 396 154 kg. UOMA Atlantique a recueilli 979 636 unités, ou 293 362 kg, ce qui représente un taux de récupération de 74,1 %, ce qui est légèrement en deçà de l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (EN KG)
2021	293 362
2020	278 104
2019	295 537
2018	339 699
2017	317 694



Contenants d'huile recueillis

En 2021, 471 845 kg de contenants d'huile ont été vendus au Nouveau-Brunswick dont 448 253 kg étaient récupérables*. UOMA Atlantique a recueilli 233 245 kg de contenants, représentant un taux de récupération de 52 %, ce qui est inférieur à l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS D'HUILE RECUEILLIS (EN KG)
2021	233 245
2020	244 502
2019	240 374
2018	258 354
2017	261 149

*Contenants d'huile : Une étude réalisée en 2008 par RECYC-QUÉBEC et SOGHU (UOMA Atlantique) montrait que 5 % des contenants étaient réutilisés et ne pouvaient donc pas être récupérés.

Ventes et collecte du glycol (antigel)

En 2021, 1 707 470 de litres de glycol ont été vendus dans la province. De ce total, 733 358 litres étaient récupérables. UOMA Atlantique a recueilli 142 362 litres de glycol, et 256 078 litres ont été gérés par d'autres méthodes approuvées, donnant un taux de récupération de 54,3 %, ce qui est inférieur à l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (EN LITRES)
2021	142 362
2020	121 299
2019	116 217
2018	114 682
2017	107 482

Contenants de glycol (antigel) recueillis

En 2021, 37 847 kg de contenants de glycol étaient vendus au Nouveau-Brunswick. De ce total, UOMA Atlantique a récupéré 13 149 kg, donnant un taux de récupération de 34,7 %, ce qui est inférieur à l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS (EN KG)
2021	13 149
2020	14 760
2019	14 561
2018	15 099
2017	11 770

Gestion de programme

À la demande de Recycle NB, UOMA Atlantique a préparé un plan d'action qui comprend des objectifs, des cibles à atteindre et des mesures à prendre afin d'augmenter la collecte des matières désignées. Recycle NB continue d'inciter UOMA Atlantique à établir des stratégies et à mettre en œuvre des plans qui l'aideront à atteindre les cibles réglementées. Recycle NB continuera de surveiller le progrès et le rendement de ce programme et est déterminé à veiller à ce que ces produits soient gérés de sorte de s'assurer d'un environnement propre et sain.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

Chaque année, des milliers de tonnes d'appareils électroniques finissent dans les sites d'enfouissement. Des objets comme les téléviseurs, les ordinateurs, les appareils photo numériques et les systèmes audiovisuels contiennent des matières dangereuses, dont du plomb et du cadmium, qui sont nocives pour l'environnement. Ces articles contiennent aussi des matières comme de l'or et du cuivre, qui peuvent être récupérées et utilisées dans la fabrication de nouveaux produits.

Le gouvernement provincial a établi un programme de gestion des déchets électroniques en vertu du *Règlement sur les matières désignées* sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour veiller au recyclage sécuritaire de ces produits. Le programme a commencé ses activités le 30 mars 2017. L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de son plan de gestion de programme, l'ARPE a établi 78 points de collecte au Nouveau-Brunswick. Les produits acceptés pour le recyclage comprennent les téléviseurs, ordinateurs, accessoires d'ordinateurs, téléphones cellulaires, ordinateurs portables, tablettes électroniques, magnétoscopes, lecteurs de disques compacts, etc.

Réalisations

2021 marque la cinquième année d'activités du programme de recyclage des produits électroniques au Nouveau-Brunswick. Le

programme a pris de l'expansion et les Néo-Brunswickois ont démontré à quel point ils étaient déterminés à préserver l'environnement en recyclant de manière responsable environ 1 026 tonnes de produits électroniques désumés.

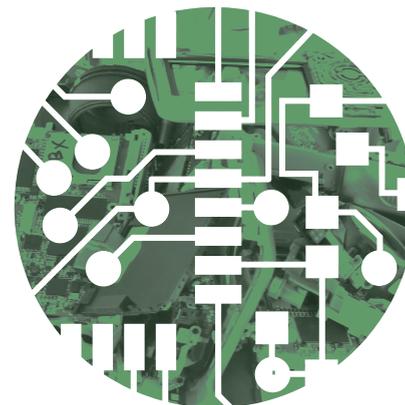
Par leurs efforts continus, l'ARPE et les 12 commissions de services régionaux ont atteint des taux de collecte élevés, de même qu'un taux de sensibilisation du programme auprès des Néo-Brunswickois de 73 %, le plus haut taux jamais atteint jusqu'à présent (Léger, firme de recherche marketing et analytique, octobre 2021).

Le programme ARPE Nouveau-Brunswick et Recycler mes électroniques dispose d'un vaste réseau de points de collecte dans la province, qui consistent en des points de retour au détaillant et des points de dépôt autorisés ce qui rend le recyclage des produits électroniques désumés plus facile que jamais.

Matières recueillies

En 2021, l'ARPE a recueilli un poids total de 1 026 tonnes métriques de produits électroniques au Nouveau-Brunswick.

ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2021	1 026
2020	971
2019	1 056
2018	875
2017	799



Matières gérées par méthode

Le programme permet de recycler en toute sécurité toutes les matières recueillies et encourage la réutilisation du matériel électronique lorsque cela est possible. Voici un aperçu de la gestion des produits recueillis en 2021.

Matières récupérées 91,87 %

Matières traitées 4,18 %

Énergie récupérée 1,71 %

Matières éliminées 2,24 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées. Le plan de gestion de l'ARPE veille à ce que la plus grande quantité possible de matières soit récupérée et réutilisée.

Matière/composante % du flux des matières Traitement

Verre de plomb	19,34 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre.
Verre	3,42 %	Le verre non contaminé est transformé mécaniquement en calcin à utiliser dans la production de verre.
Plastique	12,25 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	12,31 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	27,56 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	4,96 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	3,71 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux précieux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils et câbles	5,00 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	1,94 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	2,86 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	0,05 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Autres	4,79 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières diverses de petit volume).
Piles	0,50 %	Les piles sont séparées mécaniquement pour récupérer les métaux.
Cartouche d'encre/de toner	1,27 %	Les cartouches sont nettoyées et remises à neuf pour être réutilisées ou traitées au moyen d'un processus de récupération d'énergie.
Poussières	0,01 %	Les poussières sont séparées mécaniquement et fondues pour être récupérées.
Lampes au mercure	0,01 %	Les lampes sont traitées mécaniquement pour séparer le verre, le métal et la poudre de phosphore. La poudre de phosphore est ensuite distillée plus longuement pour récupérer le mercure. Le métal et le verre sont aussi récupérés pour un usage ultérieur.
Éthylène glycol	0,02 %	Le glycol est drainé manuellement des tubes fluorescents et raffiné pour un usage ultérieur.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB œuvre à renforcer le contact avec les Néo-Brunswickois pour les inciter à contribuer à la protection de l'environnement en recyclant les matières désignées et ainsi le préserver pour les générations à venir. Chaque année, nous mettons en œuvre un plan de communications et une stratégie de marketing intégrés, en plus des initiatives promotionnelles que lancent nos partenaires de l'industrie, cela dans le but de changer les comportements en faveur du recyclage.

Nous avons procédé à des études quantitatives et qualitatives dans le but de mieux comprendre notre public cible et ses priorités, ainsi que pour évaluer l'efficacité de nos activités de communication et de marketing. Pour ce faire, en 2021, nous avons retenu les services de Narrative Research (anciennement Corporate Research Associates). Voici un sommaire des faits saillants de cette étude, menée par téléphone auprès de 400 résidents du Nouveau-Brunswick, choisis au hasard :

- La majorité des Néo-Brunswickois disent recycler quand ils le peuvent.
- Près d'un Néo-Brunswickois sur deux dit avoir vu les annonces télévisées de Recycle NB, et comprendre clairement le message que contiennent ces annonces.
- Les répondants disent savoir où se trouvent les installations de recyclage près de chez eux, une amélioration par comparaison à il y a trois ans.

La campagne de marketing de Recycle Nouveau-Brunswick a pris de l'ampleur en 2021 pour inclure une nouvelle campagne numérique en complément des annonces télévisées et de celles publiées dans les journaux. Nous avons continué d'augmenter notre auditoire en ligne. Le nombre de visiteurs de notre site Web en 2021 était d'environ 45 000 avec plus de 126 000 pages consultées. Il s'agit-là d'une augmentation par rapport à 2020, où nous avons reçu 22 616 visites et plus de 72 052 pages

consultées pour la même période. En décembre 2021, notre auditoire dans Facebook avait augmenté de 6,7 % et l'auditoire dans Instagram avait augmenté de 29 %.

Établissement de partenariats



Une bénévole d'Habitat pour l'humanité peignant.

En 2021, Recycle NB a poursuivi son partenariat avec Habitat pour l'humanité de la région de Fredericton. Grâce à ce partenariat, nous avons obtenu que Laurentide Re/Sources de Richibucto fasse un don de peinture pour deux nouvelles maisons de Fredericton. La peinture est recueillie au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre d'un programme de recyclage exploité par Product Care Recycling, qui permet de traiter la peinture à Richibucto pour en faire un produit de marque nouvelle par Laurentide, connue sous le nom de Boomerang.



Une famille heureuse grâce à Habitat pour l'humanité.

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leurs expériences, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission exerce une surveillance sur les activités de Recycle NB au moyen de ses réunions ordinaires et de ses comités. La Commission a aussi la responsabilité d'approuver les plans d'écologisation des programmes.

La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle NB par le biais de réunions régulières de la Commission et des comités. La Commission a deux comités : le

comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

En 2021, les membres de la Commission de Recycle NB ont pris part à un atelier de SavoirSphère qui a formé les participants en pratiques saines de gouvernance et leur a présenté des modèles de gestion efficace.

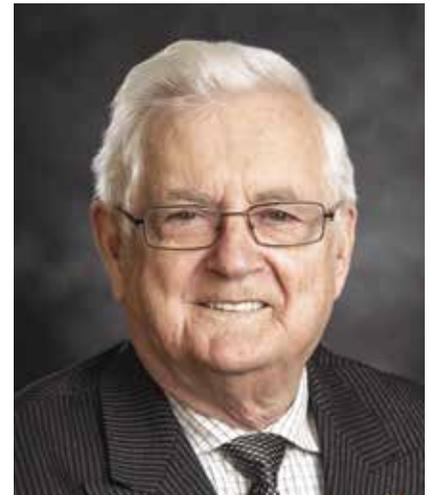


Dernière rangée : Erik Matchett, Gildard Chiasson
Deuxième rangée : Shane Steeves, Emil Olsen
Première rangée : Richard Gaudet, Jacqueline Carrier, Christelle Léger

Un nouveau président en 2021

En 2021, Recycle NB accueillait Gildard Chiasson à la présidence de la Commission. M. Chiasson en est à son second mandat à la Commission, ayant été président en 2015. Entre 1956 et 1976, M. Chiasson a servi dans l'Aviation royale canadienne. Il s'est ensuite établi à Bertrand, au N.-B. où il a exploité un commerce et a été maire de la communauté de 1998 à 2008.

De par son importante participation au fil des années auprès d'organismes à but non lucratif, M. Chiasson apporte à la Commission une perspective qui lui est propre. Maintenant à la retraite, il demeure à Shippagan.



VOICI LES MEMBRES DE LA COMMISSION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Membres	Mandats
Gildard Chiasson, président, Shippagan, (N.-B.)	12 septembre 2019 - 11 septembre 2022
Erik Matchett, vice-président, Fredericton, (N.-B.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022
Emil Olsen, Quispamsis, (N.-B.)	12 octobre 2019 - 11 octobre 2022
Christelle Léger, Dieppe, (N.-B.)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Shane Steeves, Shediac Cape, (N.-B.)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Richard Gaudet, Dieppe, (N.-B.)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Jacqueline Carrier, Edmundston, (N.-B.)	22 octobre 2021 - 21 octobre 2024

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu six réunions en 2021.

Date	Lieu
29 janvier	Par vidéoconférence (conformément au protocole de santé publique)
16 avril	Par vidéoconférence (conformément au protocole de santé publique)
11 juin	Par vidéoconférence (conformément au protocole de santé publique)
24 septembre	Shediac
29 octobre	Par vidéoconférence (conformément au protocole de santé publique)
3 décembre	Fredericton

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

En 2021, le taux de présence des membres aux réunions de la Commission a été de 100 %.

Membre	Réunions
Gildard Chiasson	6/6
Erik Matchett	6/6
Emil Olsen	6/6
Christelle Léger	3/3
Shane Steeves	3/3
Richard Gaudet	3/3
Jacqueline Carrier	1/1

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Conseiller la présidence de la Commission et le chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- S'assurer de l'initiation appropriée des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Gildard Chiasson, président
- Erik Matchett, vice-président
- Emil Olsen
- Christelle Léger

Comité des finances et de la vérification (audit)

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission. Le chef de la direction est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction des finances sont les suivantes :

- S'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires.
- Conseiller de manière générale la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placements, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité concernant la fonction de la vérification sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction de vérification interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière de vérification du vérificateur externe.
- Examiner le rendement du vérificateur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question de vérification qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

- Emil Olsen, président
- Shane Steeves
- Richard Gaudet
- Gildard Chiasson

Comités consultatifs de l'industrie

Les intervenants de l'industrie sont invités à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, les déchets électroniques ainsi que l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Avec ce régime de gouvernance, la Commission profite des connaissances et des conseils des parties prenantes de manière

efficace et équitable. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour discuter des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et élaborer des solutions novatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB - Emil Olsen, *membre de la Commission*
- Recycle NB - Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB - Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- TRACC - Stephen Richardson, *président*
- Atlantic Tire Dealers Association - Frank Connor, *directeur général*
- Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick - Darcy LeBlanc, *directeur général*
- ECO 360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Roland LeBlanc, *directeur de la gestion des déchets solides*



Programme d'écologisation de la peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

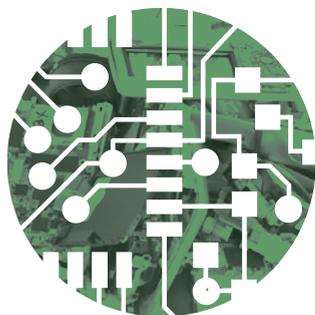
- Recycle NB - Gildard Chiasson, *président*
- Recycle NB - Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Recycle NB - Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Product Care Recycling - Mark Kurshner, *président*
- Product Care Recycling - Mannie Cheung, *vice-président*
- Product Care Recycling - Don Shea, *coordonnateur pour le Nouveau-Brunswick*
- Product Care Recycling - Gil Yaron, *directeur des programmes*
- Product Care Recycling - Brandie Boit, *coordonnatrice des programmes*
- Home Hardware Stores Limited - Tim Dietrich, *directeur des opérations de vente au détail*
- Home Hardware Stores Limited - Steven Morneault, *conseiller régional, Peinture et produits de marque maison*
- Conseil canadien du commerce de détail, Canada atlantique - Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*
- Eastern Recyclers Association - Bruce Rogers, *directeur général*
- Laurentide Re/Sources - Bernie Hébert, *directeur des opérations manufacturières*
- Hebert's Recycling Inc - Carole Sargent, *cheffe de bureau*
- Commission des services régionaux du Nord-Ouest - Richard Lebel, *représentant*



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB - Alain Guitard, *président*
- Recycle NB - Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Recycle NB - Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Wakefield Canada - Pascal Daudelin, *gestionnaire régional des ventes*
- Conseil canadien du commerce de détail - Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*
- Conseil canadien du commerce de détail - David Bois, *représentant*
- Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne - Gary LeBlanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- RPM Eco, Pierre Gendron, *directeur général*
- Terrapure Environmental - Adam Hayes, *directeur de district*
- Terrapure Environmental - Crystal Kennedy, *superviseure des opérations*
- UOMA Atlantique - Jean Duchesneau, *directeur général*
- UOMA Atlantique - Jean-Francois Richard, *contrôleur*
- UOMA Atlantique - Albert Girard, *consultant*
- UOMA Atlantique - Luc Gagnon, *directeur des opérations*



Programme d'écologisation des produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB - Erik Matchett, *président*
- Recycle NB - Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB - Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Recycle NB - Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Association pour le recyclage des produits électroniques - Cliff Hacking, *président*
- Association pour le recyclage des produits électroniques - Gerard MacLellan, *directeur général*
- Association pour le recyclage des produits électroniques Association - Karen Ulmanis, *directrice de programme*
- Conseil canadien du commerce de détail - Jim Cormier, *directeur des relations gouvernementales*
- Commission de services régionaux de Kent - Isabelle Godin, *directrice générale adjointe*
- Carrefour Environnement Saguenay - Réjean Pilote, *directeur des affaires*
- GM Rioux, Mélanie Desjardins - vice-présidente, *Opérations et administration*
- Eastern Recyclers Association - Bruce Rogers, *directeur général*

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square,
rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2021 et 2020;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2021 et 2020;

- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution des actifs nets pour les exercices clos en 2021 et 2020;
- l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2021 et 2020.

Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada

Le 17 juin 2022

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

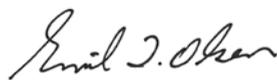
État de la situation financière

Au 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 834 606 \$	4 230 905 \$
Débiteurs (note 2)	1 479 182	1 110 985
	4 313 788	5 341 890
Placements (note 3)	686 080	684 521
Immobilisations (note 4)	31 898	33 265
	5 031 766 \$	6 059 676 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	712 722 \$	694 069 \$
Montants REP payables (note 5)	72 144	39 507
Avantages sociaux futurs (note 6)	102 265	91 961
	887 131	825 537
Actif net		
Investis en immobilisations	31 898	33 265
Non affectés	4 112 737	5 200 874
	4 144 635	5 234 139
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	5 031 766 \$	6 059 676 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,



Emil Olsen, administrateur



Gildard Chiasson, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits		
Programme d'intendance des pneus	5 352 453 \$	5 643 709 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	210 365	180 119
Programme d'écologisation de la peinture	69 164	72 373
Programme de recyclage des déchets électroniques	368 534	360 451
Autre	-	932
	6 000 516	6 257 584
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	6 462 039	5 164 543
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 2)	210 365	180 119
Programme d'écologisation de la peinture (tableau 3)	69 164	72 373
Programme de recyclage des déchets électroniques (tableau 4)	368 534	360 451
Autre	345	32 286
	7 110 447	5 809 772
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément suivant	(1 109 931)	447 812
Revenus de placement	20 427	40 205
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 089 504) \$	488 017 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2021	Total 2020
Solde au début de l'exercice	33 265 \$	5 200 874 \$	5 234 139 \$	4 746 122 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 730)	(1 063 774)	(1 089 504)	488 017
Variation nette des investissements en immobilisations	24 363	(24 363)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	31 898 \$	4 112 737 \$	4 144 635 \$	5 234 139 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 089 504) \$	488 017 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	25 730	19 501
Charges au titre des avantages sociaux futurs	10 304	32 047
	(1 053 470)	539 565
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(368 197)	(24 442)
Augmentation de créditeurs et charges à payer	18 653	17 363
Augmentation (diminution) des montants REP payables	32 637	(91 727)
	(1 370 377)	440 759
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(1 559)	(4 344)
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(24 363)	(23 903)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 396 299)	412 512
Encaisse au début de l'exercice	4 230 905	3 818 393
Encaisse à la fin de l'exercice	2 834 606 \$	4 230 905 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture de bâtiment, de l'huile et du glycol usagés et des déchets électroniques (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements se rapprochant de la juste valeur.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus des programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, et de recyclage des déchets électroniques sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2021	2020
Droits sur les pneus	497 807 \$	649 929 \$
Taxe de vente	981 375	461 056
	1 479 182 \$	1 110 985 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

3. Placements

	2021	2020
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 \$	6 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	131 272	130 945
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	112 569	112 401
Compte d'épargne-placement, RBC série A	111 179	110 956
Compte d'épargne-placement, BNE	331 054	330 213
	686 080 \$	684 521 \$

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
Immeubles - améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	82 023	77 493	4 530	4 993
Matériel informatique	215 434	188 066	27 368	27 549
Équipement opérationnel	2 891	2 891	-	723
	371 283 \$	339 385 \$	31 898 \$	33 265 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 25 730 \$ (contre 19 501 \$ en 2020).

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

5. Montants REP payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, et de recyclage des déchets électroniques sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration des programmes REP pour l'huile, la peinture et les déchets électroniques sont imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP payables	2021	2020
Programme de récupération de l'huile et du glycol	17 064 \$	27 229 \$
Programme d'écologisation de la peinture	28 984	18 047
Programme de recyclage des déchets électroniques	26 096	(5 769)
	72 144 \$	39 507 \$

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2021	2020
Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice	91 961 \$	59 914 \$
Coût des services rendus de la période	17 166	50 612
Paiements des avantages sociaux futurs	(6 862)	(18 565)
Obligation liée aux congés de maladie à payer à la fin de l'exercice	102 265 \$	91 961 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matières désignées de l'entité ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2021	2020	2021	2020
Programme d'intendance des pneus	39 %	40 %	406 201 \$	411 066 \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	20 %	18 %	209 415	179 969
Programme d'écologisation de la peinture	6 %	7 %	68 402	71 579
Programme de recyclage des déchets électroniques	35 %	35 %	368 317	359 938
			1 052 335 \$	1 022 552 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Les paiements annuels sont comme suit :

2022	38 047
2023	38 047
2024	38 047
2025	38 047
	152 188 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2025, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élèvent à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 882 702 \$ (contre 829 299 \$ en 2020), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2021 correspond à la valeur comptable des actifs.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2021

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus
Exercice clos le 31 décembre 2021 avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits	5 352 453 \$	5 643 709 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	6 036 233	4 733 321
Salaires et avantages sociaux	206 051	243 083
Communications et traduction	110 989	88 230
Frais généraux et administratifs	98 833	92 069
Amortissement des immobilisations	9 933	7 840
	6 462 039	5 164 543
	(1 109 586) \$	479 166 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme de récupération de l'huile et du glycol
Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits	210 365 \$	180 119 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	106 229	106 424
Communications et traduction	57 410	38 628
Frais généraux et administratifs	41 606	31 635
Amortissement des immobilisations	5 120	3 432
	210 365	180 119
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme d'écologisation de la peinture

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits	69 164 \$	72 373 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	34 698	42 328
Communications et traduction	19 276	15 364
Frais généraux et administratifs	13 518	13 316
Amortissement des immobilisations	1 672	1 365
	69 164	72 373
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Programme de recyclage des déchets électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec les informations comparatives pour 2020

	2021	2020
Produits	368 534 \$	360 451 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	186 834	212 849
Communications et traduction	100 160	77 407
Frais généraux et administratifs	72 535	63 331
Amortissement des immobilisations	9 005	6 864
	368 534	360 451
	- \$	- \$

GLOSSAIRE

Au-delà des déchets est une approche de la gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée le plus possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé de l'économie, de la société et de l'environnement.

Les **composés organiques volatils (COV)** sont des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Les **déchets ménagers dangereux (DMD)** désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

L'équivalent de pneu de passager, ou **EPP**, est une méthode reconnue par l'industrie pour permettre la comparaison entre les pneus vendus et les pneus recueillis en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. **1 EPP=10 kg.**

La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de

vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dernier confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, les produits électroniques, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

La **responsabilité élargie des producteurs (REP)** est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à leur valeur marchande. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Une telle approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer cette responsabilité.





Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (Sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com **Facebook :** www.facebook.com/RecycleNB